

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: <i>p</i> -Toluidine		
Code Produit	: 236314		
Marque	: Aldrich		
Usage du produit	: Pour des fins de recherche en laboratoire.		
Fournisseur	: Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Fabricant	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Téléphone	: +1 9058299500		
Fax	: +1 9058299292		
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant)	: +1-703-527-3887 (CHEMTREC)		
Renseignements sur la préparation	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des urgences

#### Organes cibles

Foie, Sang

#### WHMIS Classification

D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par absorption par la peau
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par inhalation.
		Produit cancérigène Sensibilisant respiratoire Produit irritant modéré pour les yeux

#### Classification SGH

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3)  
 Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3)  
 Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 3)  
 Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 3)  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2A)  
 Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1)  
 Cancérogénicité (Catégorie 2)  
 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)  
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

#### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger	
H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P310 + P330	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.
P302 + P352 + P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304 + P340 + P311	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**HMIS Classification**

<b>Danger pour la santé:</b>	2
<b>Danger chronique pour la santé:</b>	*
<b>Inflammabilité:</b>	2
<b>Dangers physiques:</b>	0

**Effets potentiels sur la santé**

<b>Inhalation</b>	Toxique en cas d'inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
<b>Peau</b>	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque une irritation de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion.

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Synonymes	:	4-Aminotoluene 4-Methylaniline
Formule	:	C <sub>7</sub> H <sub>9</sub> N
Poids moléculaire	:	107.15 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
---------	--------	-----------	---------------

<b>p-Toluidine</b>			
106-49-0	203-403-1	612-160-00-4	<=100%

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

##### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Condition d'inflammabilité

Non-inflammable ni combustible.

##### Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

##### Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

##### Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

##### Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

##### Donnée d'explosivité - sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### Précautions individuelles

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

##### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

##### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

##### Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

#### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
p-Toluidine	106-49-0	TWA	2.000000 ppm 8.800000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	2.000000 ppm 8.800000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Peau (percutanée) Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain			
		VEMP	2 ppm 8.8 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Peau (percutanée) Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain			
		TWAEV	2.000000 ppm 9.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
	Peau			

## Équipement de protection individuelle

### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

#### **Protection des yeux**

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

#### **Protection de la peau et du corps**

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

#### **Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Contrôles techniques spécifiques**

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

### **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **Aspect**

Forme	cristallin(e)
Couleur	beige

#### **Données de sécurité**

pH	7.8 à 7 g/l
Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: 41 - 46 °C (106 - 115 °F) - lit.
Point d'ébullition	200 °C (392 °F) - lit.
Point d'éclair	87 °C (189 °F) - coupelle fermée
Température d'inflammation	482 °C (900 °F)
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	1.1 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	6.6 %(V)
Pression de vapeur	7 hPa (5 mmHg) à 68 °C (154 °F) 1 hPa (1 mmHg) à 42 °C (108 °F)
Densité	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 3.1
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

### Conditions à éviter

Donnée non disponible

### Matières à éviter

acides, Des chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, chloroformates, Oxydants forts

### Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)  
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - 336 mg/kg

Remarques: Sensibilité et Nerf périphérique:Paralysie spasmodique avec ou sans modification sensorielle Effet comportemental:Somnolence (activité générale diminuée) Effet comportemental:Convulsions ou action sur le seuil de la crise d'épilepsie

#### Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Rat - 1 h - > 646 mg/m<sup>3</sup>

#### Dermale DL50

DL50 Dermale - Lapin - 890 mg/kg

#### Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Irritation légère de la peau - 24 h

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Irritation modérée des yeux - 24 h

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro - Rat - Foie  
synthèse de l'ADN non-inventoriée

Génotoxicité in vivo - Souris - Oral(e)  
inhibition de l'ADN

Génotoxicité in vivo - Souris - Intrapéritonéal  
lésion de l'ADN

### Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérogène selon les normes des organisations suivantes : IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA.

Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

## Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

### Tératogénicité

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Donnée non disponible

### Danger par aspiration

Donnée non disponible

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	Toxique en cas d'inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Provoque une irritation de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.

### Signes et Symptômes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées., Toux, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée, Vomissements, L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus.

### Effets synergiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

RTECS: XU3150000

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 13.5 - 16.3 mg/l - 96.0 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 0.10 - 0.16 mg/l - 48 h
Toxicité pour les algues	CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0.2 mg/l - 14 d

### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Biotique/Aérobique
	Test de Zahn-Wellens

### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Évaluation PBT et vPvB**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

**Emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****DOT (US)**

Numéro ONU: 3451 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II

Nom d'expédition des Nations unies: Toluidines, solid

Quantité à reporter (RQ): 100 lbs

Polluant marin: No

Poison Inhalation Hazard: Non

**IMDG**

Numéro ONU: 3451 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II EMS-No: F-A, S-A

Nom d'expédition des Nations unies: TOLUIDINES, SOLID

Polluant marin: No

**IATA**

Numéro ONU: 3451 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II

Nom d'expédition des Nations unies: Toluidines, solid

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****WHMIS Classification**

D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par absorption par la peau
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par inhalation.
		Produit cancérigène Sensibilisant respiratoire Produit irritant modéré pour les yeux

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

---

**16. AUTRES INFORMATIONS****Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3****Information supplémentaire**

Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

---